



13801*10

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2074-IMP

*Cette déclaration est une annexe à votre
déclaration d'ensemble des revenus n°2042,
disponible sur le site impots.gouv.fr*

Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2017 par les impatriés

Exonération partielle de la plus-value ou non-imputation partielle de la moins-value (article 155 B du code général des impôts)

Désignation du déclarant	
Nom	
Prénoms	
Adresse	Numéro et rue
	Code postal et ville
Date de la prise de fonctions en France:	

Cette déclaration est déposée (cochez la case correspondante) :

- uniquement avec la déclaration d'ensemble de revenus n° 2042
- avec une déclaration n° 2074 des plus ou moins-values réalisées en 2017 sur d'autres opérations sur valeurs mobilières, sur PEA,....

50 Montant de vos moins-values antérieures reportables sur 10 ans : situation au 31/12/2016

07	08	09	10	11
----	----	----	----	----

12	13	14	15	16
----	----	----	----	----

100 Cessions de titres

101 Dénomination et adresse du dépositaire des titres cédés

Titre A	
Titre B	
Titre C	

102 À défaut dénomination et adresse de la société dont les titres sont cédés

Titre A	
Titre B	
Titre C	

	Titre A	Titre B	Titre C
103 Date de la cession			
105 Détermination du prix de cession des titres			
106 Nombre de titres cédés			
107 Valeur unitaire de cession des titres			
108 Montant global (ligne 106 x ligne 107)			
109 Frais de cession			
110 Montant net (ligne 108 - ligne 109)			

111 Détermination du prix de revient des titres cédés

112 Prix d'acquisition global : cf. notice			
113 Frais d'acquisition			
114 Prix de revient (ligne 112 + ligne 113)			
115 Résultat net (ligne 110 - ligne 114), <i>précédé du signe - si négatif</i>			
116 Plus-value exonérée ou moins-value non imputable : ligne 115 x 50% (<i>précédé du signe - si moins-value</i>)			
117 Total de la ligne 116			
			A reporter ligne 301
118 Plus ou moins-value : ligne 115 – ligne 116			

Deux situations :

1) Si vous avez réalisé en plus des opérations déclarées sur la 2074-IMP d'autres opérations sur valeurs mobilières et droits sociaux ou titres : reportez la plus-value ou moins-value de la ligne 118 **sur la 2074, cadre 9 ligne 912, dans la colonne adéquate.**

2) Si vous n'avez réalisé que les opérations déclarées sur la 2074-IMP et :

- a) vous n'avez réalisé que des moins-values : reportez le total de vos moins-values **ligne 3VH de la 2042** sauf si vous remplissez également le bloc 200 ci-après.
- b) vous n'avez réalisé que des plus-values ou vous avez réalisé des plus-values et des moins-values: **remplissez les lignes 119 à 127.**

	Plus-value A	Plus-value B	Plus-value C
119 Rappel des plus-values de la ligne 118			
120 Imputation, le cas échéant, des moins-values de l'année (cf. notice)			
121 Imputation, le cas échéant, des moins-values antérieures (cf. notice)			

122	Plus-value après imputation : (ligne 119 – ligne 120 – ligne 121)	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	
123	Total des plus-values avant abattement					=	<input type="text"/>
							À reporter ligne 302 ou ligne 303 (cf. notice)
124	Abattement de droit commun pour durée de détention : cf. notice	<input type="text"/>		<input type="text"/>			<input type="text"/>
125	Total des abattements de droit commun						<input type="text"/>
							À reporter ligne 304
126	Abattement « renforcé » pour durée de détention : cf. notice	<input type="text"/>		<input type="text"/>			<input type="text"/>
127	Total des abattements renforcés						<input type="text"/>
							À reporter ligne 305

200 Complément de prix perçu

201 Rappel de la désignation des titres antérieurement cédés, à l'origine du complément de prix perçu

Titres A	<input type="text"/>
Titres B	<input type="text"/>
Titres C	<input type="text"/>

	Titres A	Titres B	Titres C	
202	Date de cession des titres à l'origine du complément de prix	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
203	Date de perception du complément de prix reçu	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
204	Montant du complément de prix reçu	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
205	Montant exonéré : ligne 204 x 50%	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
206	Total des exonérations			<input type="text"/>
				À reporter ligne 301
207	Montant imposable : ligne 204 – ligne 205	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Deux situations :

1) Si vous avez réalisé en plus des opérations déclarées sur la 2074-IMP d'autres opérations sur valeurs mobilières et droits sociaux ou titres : reportez le résultat de la ligne 207 **sur la 2074, cadre 9 ligne 912, colonne plus-value.**

2) Si vous n'avez pas réalisé d'autres types d'opérations que celles déclarées sur la 2074-IMP, **remplissez les lignes 210 à 217**

210	Imputation, le cas échéant, des moins-values de l'année issues du bloc 100 « cessions de titres » (cf. notice)	<input type="text"/>		<input type="text"/>			<input type="text"/>
211	Imputation, le cas échéant, des moins-values antérieures	<input type="text"/>		<input type="text"/>			<input type="text"/>
212	Complément de prix après imputation : (ligne 207 – ligne 210 – ligne 211)	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	+		<input type="text"/>
213	Total des compléments de prix avant abattement					=	<input type="text"/>
							À reporter ligne 302 ou ligne 303 (cf. notice)
214	Abattement de droit commun pour durée de détention : cf. notice	<input type="text"/>		<input type="text"/>			<input type="text"/>
215	Total des abattements de droit commun						<input type="text"/>
							À reporter ligne 304

216 Abattement « renforcé » pour durée de détention : cf.

217 Total des abattements « renforcés »

À reporter ligne 305

300 Récapitulation

301 Total des résultats exonérés (précédé de – si négatif) Ligne 117 + Ligne 206 = Total

À reporter sur la déclaration 2042C :
- ligne 3VQ si positif
- ligne 3VR si négatif

302 Total des résultats taxables éligibles à l'abattement de droit commun et sans abattement Ligne 123 + Ligne 213 - Ligne 304 = Total

À reporter ou à additionner sur la Déclaration 2042: ligne 3VG

303 Total des résultats taxables éligibles à l'abattement renforcé Ligne 123 + Ligne 213 - Ligne 305 = Total

À reporter ou à additionner sur la déclaration 2042C: ligne 3UA

304 Total des abattements de droit commun pour durée de détention Ligne 125 + Ligne 215 = Total

À reporter ou à additionner sur la déclaration 2042: ligne 3SG

305 Total des abattements « renforcés » pour durée de détention Ligne 127 + Ligne 217 = Total

À reporter ou à additionner sur la déclaration 2042C: ligne 3SL

400 Suivi de vos moins-values antérieures reportables sur 10 ans : situation au 31/12/2017

Si vous avez utilisé des moins-values antérieures dans les blocs 100 et/ou 200, indiquez les montants de vos moins-values reportables restantes au 31.12.2017

08 09 10 11 12

13 14 15 16 17